Réf. Farde e-Assemblées : 2661648

N° OJ : **70**

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/06/2025

**Objet :** Services du Secrétaire.- Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112 bis).- Budget 2025.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu l'avis du Comité de concertation du 26 mai 2025 ;

Vu la délibération n°54 du Conseil de l'Action Sociale du 28 mai 2025 arrêtant le budget pour l'exercice 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er.- Le budget de l'exercice 2025 du CPAS est approuvé.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

- Décision CAS 28.05.2025 - FR/ND. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Rapport FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Avis groupe technique 30.4.2025 - FR/ND. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- PV Comité concertation 26.05.2025. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Budget 2025. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Tableau des investissements. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Plans triénnaux 2025-2027 - FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Annexe B1A B1B - Personnel. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe B2D B2R - Politique sociale des aides complémentaires. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe B3 - Article 60. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Annexe P1-6 - Plan triénnal. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Tableau des emprunts. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport économies d'échelle VBX/CPAS - FR/ND. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Note politique générale FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Note politique générale NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)